

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

23 - DEGREVEMENTS D'EAU POTABLE 2019

Sur rapport de Monsieur Gérard ROSENTHAL,

Après avis du Conseil d'exploitation du 26 novembre 2019,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2019 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

Numéro	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant dégrèvement	Cause
1	CLOUP LUCIENNE	135 CHEMIN DU MOULIN	108	100	10,96 €	FUITE CANALISATION
2	MIDI PAPIERS PEINTS	RUE DU PIC D'AYOUS	280	22	353,46 €	FUITE CANALISATION
3	SALON DE LALY	13 RUE LOUIS BARTHO	32	28	5,48 €	FUITE CANALISATION
4	LASSERRE JEAN-PIERRE	51 RUE CARREROT	414	80	458,79 €	FUITE CANALISATION
5	CLINIQUE VETERINAIRE	3 B AV. DE LATTRE DE TASSIGNY	320	176	197,28 €	FUITE CANALISATION
6	GALLET GERARD	1 RUE DE LA HOURQUETTE	139	72	91,79 €	FUITE CANALISATION

TOTAL 1 117,76 €

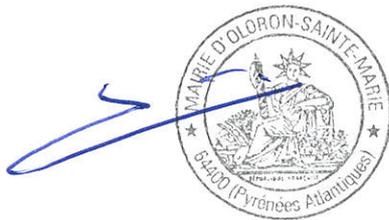
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2019